

S'INSCRIRE SUR LE PORTAIL ARTISTES-AUTEURS de l'URSSAF

▲ Attention, l'inscription est impossible sans code d'activation.
Normalement, l'Urssaf doit vous avoir envoyé ce code par la poste.
Si vous avez reçu votre code d'activation par courrier, suivez la procédure (page suivante).

Si vous n'avez pas reçu de courrier de l'Urssaf et si vous déclarez des revenus en BNC,

REMP LISSEZ le formulaire « artiste-auteur Urssaf » que vous trouverez sur :

https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/artistes-auteurs/formulaire_code_activation_AA.pdf



The image shows a screenshot of the URSSAF 'ARTISTES - AUTEURS' activation form. At the top left is the URSSAF logo. To the right, a blue header reads 'ARTISTES - AUTEURS'. Below this, a grey box contains the text: 'Vous n'avez pas reçu votre courrier contenant le code d'activation nécessaire à la création de votre espace personnel sur www.artistes-auteurs.urssaf.fr ?'. The form is divided into two main sections: 'VOTRE SITUATION' and 'VOS COORDONNÉES'. Under 'VOTRE SITUATION', there are three radio button options: 1) 'Vous n'avez pas de numéro SIRET et vous souhaitez déclarer vos revenus en bénéfices non commerciaux ?' with a link to www.cfe.urssaf.fr; 2) 'Vous n'avez pas de numéro SIRET, vous êtes intégralement précompté et vous souhaitez déclarer vos revenus en traitements et salaires ?' with a note that the activation code will arrive by April 2020; 3) 'Vous avez un numéro SIRET et vous n'avez pas reçu votre courrier contenant votre code d'activation ?' with a note to send complete coordinates. A red arrow points from the third option to the 'VOS COORDONNÉES' section. This section includes a note: 'NB : tous les champs à remplir ci-dessous sont obligatoires.' and fields for: Civilité (Monsieur), Nom, Prénom, Adresse de correspondance, Code postal, Ville, Téléphone, NIR (N° de Sécurité sociale), and SIRET. At the bottom, a box contains the text: 'Veillez à bien remplir le formulaire, puis enregistrez-le, imprimez-le et retournez ce document accompagné de votre justificatif d'identité (copie de votre carte nationale d'identité) à l'adresse suivante : URSSAF LIMOUSIN, Pôle artistes-auteurs - TSA 70009, 93517 MONTREUIL CEDEX'. A small footer at the very bottom reads: 'La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Copier ces données sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de notre organisme.'

REMP LISSEZ, IMPRIMEZ et JOIGNEZ une copie d'un justificatif officiel d'identité ;
ENVOYEZ le tout par voie postale à :

URSSAF LIMOUSIN – PÔLE ARTISTES-AUTEURS
TSA 70009
93517 MONTREUIL CEDEX

En retour, vous recevrez par voie postale le courrier de l'Urssaf vous indiquant votre code d'activation pour créer votre espace personnel sur le site www.artistes-auteurs.urssaf.fr

CRÉATION DE VOTRE ESPACE PERSONNEL SUR LE SITE DE L'URSSAF-LIMOUSIN

▲ Attention, le site fonctionne difficilement avec certains navigateurs*.
N'hésitez pas à mettre le vôtre à jour ou à en changer si vous rencontrez des difficultés.
Informez l'Urssaf Limousin du problème que vous avez rencontré :
par téléphone au 0806 804 208 ou par mail à artiste-auteur.limousin@urssaf.fr
* Les navigateurs les plus courants sont Mozilla Firefox, Google chrome, Internet Explorer, Safari, Opéra....

Pour créer votre espace, PRÉPAREZ :

- Votre numéro de Sécurité Sociale
- Votre code d'activation (code temporaire)

Rendez-vous sur le site : <https://www.artistes-auteurs.urssaf.fr/aa/accueil>

La page d'accueil se présente ainsi :




1. CLIQUEZ sur : « Créez votre espace », dans le pavé jaune.




2. CLIQUEZ sur : « Vous êtes artiste-auteur».

Créez maintenant votre espace personnel en ligne

Identifiez-vous



Vous êtes artiste-auteur



Vous êtes diffuseur, commerce d'art

Munissez-vous de votre code d'activation reçu par courrier postal, il ne vous est demandé qu'à cette première étape

Tous les champs sont obligatoires

Votre n° de Sécurité sociale

15 caractères

Votre code d'activation

Jusqu'à 12 caractères

Code temporaire reçu par courrier

PrécédentSuivant

3. RENSEIGNEZ votre numéro de Sécurité sociale ET votre code d'activation, puis CLIQUEZ sur « Suivant ».

▲ Attention aux confusions entre caractères

Le code d'activation a été généré de façon aléatoire, il peut contenir des caractères qui se ressemblent, par exemple :

O (la lettre) et 0 (le nombre),
I (i majuscule) et l (L minuscule),
etc.

Si votre code ne fonctionne pas,
REPÉREZ ces caractères qui prêtent à confusion et REMPLACEZ-LES.

Choisissez votre e-mail de contact

Utilisez un e-mail valide, celui que vous consultez régulièrement

Tous les champs sont obligatoires

E-mail

Ex. : moi@email.com

Confirmez votre e-mail

Ex. : moi@email.com

En créant votre espace en ligne, **vous allez dématérialiser vos documents** et simplifier vos démarches.

J'ai lu et j'accepte les [CGU](#)

Précédent

Envoyer

4. RENSEIGNEZ et CONFIRMEZ votre adresse email,
LISEZ les CGU
COCHEZ « J'ai lu et j'accepte les CGU »,
CLIQUEZ sur « Envoyer ».



5. Un message apparaît pour indiquer qu'un mail vous a été envoyé afin de valider votre adresse mail.



6. Dans votre boîte mail, vous avez effectivement un message qui arrive presque immédiatement.
CLIQUEZ sur le lien, en bleu : « Valider mon adresse mail ».

Choisissez votre mot de passe

- ✓ Au moins 1 minuscule (a-z)
- ✓ Au moins 1 majuscule (A-Z)
- ✓ Au moins 1 chiffre (0-9)
- ✓ Entre 10 et 50 caractères
- ✓ Au moins un caractère spécial

7. Un message vous invite à élaborer un code qui doit remplir un certain nombre de conditions. Chaque fois qu'une nouvelle condition est remplie, le symbole ✓ change de couleur, malheureusement, il n'y a pas d'option pour rendre votre code visible pendant que vous le tapez...

▲ Attention certains caractères spéciaux ne sont pas acceptés
Les caractères spéciaux sont des signes comme par exemple : -, +, !, /, #, =.
Le portail ne précise pas les caractères spéciaux acceptés.
Si votre mot de passe est refusé, essayer de changer de caractère spécial.



Dernière étape !

Vérifiez vos coordonnées personnelles

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires

8. Dernière étape, VÉRIFIEZ vos coordonnées personnelles.

En réalité, vous ne pouvez pas tout changer directement, mais VOUS POUVEZ CHANGER :

- Dans le pavé « Identité » : votre pseudo

- Dans le pavé « Votre email de contact » : votre email de contact
- Dans le pavé « Vos coordonnées de correspondance » : tout
- Dans le pavé « Votre activité » : votre secteur d'activité

Si vous avez d'autres changements à opérer,
il faudra suivre les procédures indiquées dans les liens soulignés dans les pavés jaunes.

Les champs marqués d'un astérisque () sont obligatoires*

Votre identité

Nom de naissance

Prénom

Nom d'usage

Pseudo

Date de naissance

N° de Sécurité sociale

Si vous souhaitez modifier des informations concernant votre identité, vous devez nous adresser un justificatif. Retrouvez la procédure dans la rubrique d'aide. [Voir la procédure](#)

9. Votre Identité

Votre email de contact

E-mail

10. Votre email de contact

Vos coordonnées de correspondance

Adresse postale *

| | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| N° | Indice | Type de voie |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Nom de la voie *

Complément d'adresse

Ex. : lieu-dit

Code postal *

Ville *

Pays *

Coordonnées téléphoniques

Téléphone 1 *

Téléphone 2

Ex. : 01 02 03 04 05

11. Vos coordonnées de correspondance

Sources : Toutes les images sont extraites du portail www.artistes-auteurs.urssaf.fr

NB : Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire ou si vous constatez des anomalies ou des erreurs, contactez l'Urssaf Limousin :

Votre interlocuteur : Urssaf Limousin

Par courriel :

artiste-auteur.limousin@urssaf.fr

Par téléphone

En appelant le 0806 804 208 (prix d'un appel local)

Document créé par l'USOPAVE

L'USOPAVE regroupe des organisations professionnelles qui ont toutes pour but exclusif la défense des droits et des intérêts matériels et moraux des artistes-auteurs.

Ces organisations syndicales représentent et informent les artistes-auteurs sur tous les sujets concernant l'exercice de leur activité (droit d'auteur, contrats, régimes social et fiscal, formation continue, censure, etc.). Elles siègent dans différentes instances, agissent en justice et représentent les artistes-auteurs auprès des pouvoirs publics.

Pour adhérer à un syndicat membre de l'USOPAVE

CAAP - Comité Pluridisciplinaire des Artistes-Auteurs et des Artistes-Autrices

facebook : <https://www.facebook.com/caapartsvisuels/>

site : <http://caap.asso.fr>

Pour adhérer : <http://caap.asso.fr/spip.php?article4>

SELF - Syndicat des Écrivains de Langue Française

facebook : <https://facebook.com/Syndicat.Ecrivains/>

site : <http://self-syndicat.fr>

Pour adhérer : <http://self-syndicat.fr/a-propos/bulletin-dadhesion/>

SNP - Syndicat National des Photographes

facebook : <https://www.facebook.com/SNP-syndicat-national-des-photographes-1091797200849257/>

site : <http://www.snp.photo>

Pour adhérer : <https://www.helloasso.com/associations/snp/adhesions/adhesion-annuelle>

UNPI - Union Nationale des Peintres-Illustrateurs

Site : <https://unpi.net/>

Pour adhérer : <https://unpi.net/adherer/>

USOPAVE

<http://usopave.org/>